



Faute inexcusable et majoration de rente après condamnation ?

Par **Corporatisme**, le 27/12/2019 à 10:42

Bonjour ,

La société a été condamnée pour faute inexcusable . Le tribunal a ordonné une expertise pour liquider les préjudices et à ce jour, aucun rapport n' a été transmis et j' ai enduré deux reports de rendez vous ainsi que deux reports de mise en état comme trop d' autres . Mon médecin vient de constater une aggravation de mon état . Lorsque je serai consolidée et que la cpam prendra en charge cette rechute , comment ma rente évoluera t elle ? Le taux supplémentaire sera t il lui aussi doublé ou pas ? J' ai ce doute parce que la condamnation a déjà été prononcée . Merci de votre réponse .